

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,  
le dix-huit février,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 12 février 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

**PRESENTS** : M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. MOLLE: Pouvoir donné à Mme PRADIER  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSEES :**

Mme ADJERIOU  
M. BLANCHARD  
Mme TARERLAT  
Mme REYNAUD

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**n° 20250218\_D\_004**

**Commission :**  
**Aménagement du**  
**Territoire,**  
**Environnement,**  
**Habitat et Tourisme**

**Objet : OPAH :**  
**Règlement des aides**  
**façades**

Madame la 3ème conseillère communautaire déléguée en charge de l'attractivité des centre-bourgs explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat signée en août 2024, sont prévues des aides financières aux propriétaires souhaitant refaire les façades de leur bâtiment.

Afin de définir les conditions d'octroi de cette subvention et d'y adjoindre une subvention pour les devantures et enseignes de rez-de-chaussée commerciaux, un règlement des aides financières, une convention et un dossier de demande de subvention ont été créés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le règlement des aides financières façades, la convention ainsi que le dossier de demande de subvention ci-joints,
- Délègue au bureau communautaire l'attribution de ces aides.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250218-20250218\_D\_004-DE  
Reçu le 25/02/2025